



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question orale n° 5

Texte de la question

M. M. Eric Raoult appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le grave problème de l'insécurité dans les écoles, collèges et lycées, qui constitue une des principales préoccupations de la communauté éducative. Il lui rappelle que dans le département de la Seine-Saint-Denis, on a recensé cent treize actes de violence durant l'année 1992 et que, depuis le mois de janvier 1993, quatre-vingt-trois nouveaux incidents graves ont été constatés. Une telle situation l'avait conduit, avec M. Robert Pandraud et l'ensemble des membres du groupe RPR, à déposer, à la fin de la précédente législature, une proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur la violence dans les établissements scolaires (n 3144). Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour rétablir la sécurité dans les établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Raoult Éric](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 5

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 1993, page 91

Réponse publiée le : 17 avril 1993, page 98

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 avril 1993